

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 mars 2023

Nombre de membres en exercice : **64** **L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SEPT MARS** à 14 h
00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Nombre de présents : **41** **Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre de représentés : **11**
Nombre d'absents : **12** **Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON**

OBJET

AFFAIRE N°2023_002_CC_2
*Fixation des conditions de dépôt des listes
pour le renouvellement de la commission
d'appel d'offres.*

Nombre de votants : 52

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
21 mars 2023

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
03/04/2023

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme
Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM -
Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE -
Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON -
Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-
BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme
Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-
DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA
- M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée
MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - M.
Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - Mme Catherine GOSSARD - M.
Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme
Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - Mme Marie ALEXANDRE - M.
Pierre Henri GUINET - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO
- M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Julius METANIRE - M. Guylain MOUTAMA-
CHEDIAPIN - M. Perceval GAILLARD - M. Alain BENARD - Mme Eglantine
VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Amandine
TAVEL - Mme Florence HOAREAU - Mme Jacqueline SILOTIA - Mme Armande
PERMALNAICK

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - M. Dominique
VIRAMA-COUTAYE procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Isabelle CADET
procuration à Mme Lucie PAULA - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Jean-
Claude ADOIS - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE
TOULLEC - M. Bruno DOMEN procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme
Brigitte DALLY procuration à Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Philippe
LUCAS procuration à M. Pierre Henri GUINET - M. Rahfick BADAT procuration à
Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel
PAUSE - M. Josian ACADINE procuration à Mme Jocelyne CAVANE-DALELE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2023

AFFAIRE N°2023_002_CC_2 : FIXATION DES CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES POUR LE RENOUELEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Le Président de séance expose :

Pour faire suite à la démission de plusieurs élus de la Commission d'Appel d'Offres, nous nous retrouvons dans la situation où un membre titulaire définitivement empêché ne peut être remplacé du fait de l'absence de membres suppléants.

Ainsi, conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat (CE, 30 mars 2007, commune de Cilaos) l'actuelle commission est dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement d'un membre titulaire. Le renouvellement intégral de cette commission est donc requis.

Conformément à l'article D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il revient à l'assemblée délibérante locale de fixer les conditions de dépôt des listes de candidatures pour l'élection des membres titulaires et des membres suppléants de la CAO permanente. Les conditions du dépôt des listes sont précisées ci-après :

- Le dépôt des listes de candidatures se fera en cours de séance et remises entre les mains du Président(e) de Séance ;
- Les candidatures sont présentées sous forme de listes, un exemple de modèle est joint en annexe ;
- Les listes seront remises sur format papier et devront indiquer les noms et prénoms des candidats en distinguant les membres titulaires et les membres suppléants ;
- Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.
- Les listes seront remises sur papier blanc de format A4

Vu l'article D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 22/03/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER les conditions suivantes de dépôt des listes :

- **Le dépôt des listes de candidatures se fera en cours de séance et remises entre les mains du Président(e) de Séance,**

- **Les listes seront remises sur papier blanc de format A4 et devront indiquer les noms et prénoms des candidats en distinguant les membres titulaires et les membres suppléants,**
- **Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président